

# Entre les branches

Année 4, no 8

Octobre 2010

## MUNICIPALITÉ

### Avis public du scrutin

Municipalité  
Saint-Sylvestre

Date du scrutin  
2010 10 24  
année mois jour

**AVIS PUBLIC** est, par la présente, donné aux électeurs inscrits sur la liste électorale municipale que :

Page 1 de 1

- un scrutin sera tenu;
- les candidats à cette élection pour le ou les postes ci-après mentionnés sont :

**POSTE :** Conseiller #3

1. Chantal Demers  
Prénom Nom  
468 St-Jean, Saint-Sylvestre, G0S 3C0  
Adresse  
Parti autorisé ou équipe reconnue

2. Jonathan Lavallée  
Prénom Nom  
264 Rue Côté, Saint-Sylvestre, G0S 3C0  
Adresse  
Parti autorisé ou équipe reconnue

3. \_\_\_\_\_  
Prénom Nom  
Adresse  
Parti autorisé ou équipe reconnue

- un vote par anticipation, le cas échéant, sera tenu de 12 h à 20 h au(x) lieu(x) et à la (aux) date(s) ci-dessous indiqués :

<u>1<sup>er</sup> jour :</u>	<u>2<sup>e</sup> jour (s'il y a lieu) :</u>
endroit <u>Salle Municipale</u>	endroit _____
date <u>17 octobre 2010</u>	date _____
section de vote (n <sup>os</sup> ) _____ à _____	section de vote (n <sup>os</sup> ) _____ à _____

- les bureaux de vote le jour du scrutin seront ouverts le de 10 h à 20 h aux endroits suivants :
 

_____	2010 10 24
endroit <u>Salle Municipale</u>	année mois jour
section de vote (n <sup>os</sup> ) _____ à _____	endroit _____
_____	section de vote (n <sup>os</sup> ) _____ à _____

- le recensement des votes sera effectué au lieu, à la date et à l'heure suivants :

endroit Salle Municipale  
date 24 octobre 2010  
heure 20 h.

#### Signature

Donné à Saint-Sylvestre, le 2010 09 27  
Municipalité année mois jour

Elise Séguin  
Président d'élection

Pour plus d'information, composer le 418 596-2384  
Ind. rég. Numéro de téléphone

# Avis public

aux propriétaires uniques d'un immeuble, aux occupants uniques d'un établissement d'entreprise, aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise

Municipalité

Saint-Sylvestre

Scrutin du

2010 10 24  
année mois jour

**AVIS PUBLIC** est, par la présente, donné par Céline Bilodeau, président d'élection :

⇒ **aux propriétaires uniques d'un immeuble et aux occupants uniques d'un établissement d'entreprise**, qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste électorale comme personne domiciliée, que vous pouvez être inscrits sur la liste électorale municipale pour l'élection en cours en respectant les conditions indiquées ci-dessous :

1. avoir 18 ans le

2010 10 24 \*  
année mois jour

2. être une personne physique, de citoyenneté canadienne, ne pas être en curatelle le

2010 09 10 \*\*  
année mois jour

et, à cette date, ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse

3. être propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité depuis au moins 12 mois le

2010 09 10 \*\*  
année mois jour

4. avoir transmis à la municipalité, à l'adresse indiquée ci-dessous, une demande d'inscription à la liste électorale au plus tard le

2010 10 12 \*\*\*  
année mois jour

ET

⇒ **aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise**, qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste électorale comme personne domiciliée, propriétaire unique d'un immeuble ou comme occupant unique d'un établissement d'entreprise, que vous pouvez être inscrits sur la liste électorale pour l'élection en cours en respectant les conditions indiquées ci-dessous :

1. avoir 18 ans le

2010 10 24 \*  
année mois jour

2. être une personne physique, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle le

2010 09 10 \*\*  
année mois jour

et, à cette date, ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse

3. être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité depuis au moins 12 mois le

2010 09 10 \*\*  
année mois jour

4. avoir été désigné au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants qui sont des électeurs le

2010 09 10 \*\*  
année mois jour

5. avoir transmis à la municipalité, à l'adresse indiquée ci-dessous, une procuration au plus tard le

2010 10 12 \*\*\*  
année mois jour

**PRENEZ NOTE** que la demande d'inscription ou la procuration transmise après le dépôt de la liste électorale, mais **au plus tard le**

2010 10 12 \*\*\*  
année mois jour

sera considérée comme une demande de modification à la liste électorale municipale.

➤ Un modèle de formulaire de demande d'inscription ou de procuration est disponible au bureau du président d'élection. Elles prennent effet lors de leur réception et demeurent valides tant qu'elles ne sont pas retirées ou remplacées.

Pour toute information supplémentaire, communiquer avec le président d'élection.

Céline Bilodeau

Prénom et nom

423-B, rue Principale

Adresse

418 596-2384

ind. rég. Numéro de téléphone

G0S 3C0

Code postal

Signature

Donné à Saint-Sylvestre, le

Municipalité

2010 09 27  
année mois jour

*Céline Bilodeau*  
Président d'élection

\* Le jour du scrutin.

\*\* Le 1<sup>er</sup> septembre de l'année de l'élection générale ou dans le cas d'une élection partielle, le jour où l'avis d'élection est donné.

\*\*\* Dernier jour fixé par le président d'élection pour présenter une demande de modification devant la commission de révision.

## Caisse populaire de Beaurivage

Nous désirons vous informer que les heures d'ouverture de votre service comptoir seront modifiées dès le 18 octobre 2010.

### HEURES D'OUVERTURE SERVICE COMPTOIR

Lundi : 10h à 14h    Mardi : 10h à 14h    Mercredi : 10h à 14h

Jeudi : 10h à 20h    Vendredi : 10h à 15h

Votre conseiller en finances personnelles et votre planificateur financier demeurent disponibles pour vous rencontrer au moment qui vous convient le mieux.

Pour prendre rendez-vous, communiquez avec nous au 418 475-6686

Il nous fera plaisir de répondre à votre besoin

Écocentre de **Saint-Patrice-de-Beaurivage**, Parc Industriel

**HORAIRE: du 1er mai au 31 octobre**

**LUNDI: 9H00 À 12H00**

**VENDREDI: 13H À 16H30**

**SAMEDI: 9H À 12H00**

Bois - Métal - Matériel informatique - résidus domestiques - pneus de véhicules automobiles (481/2 pcs et moins). Toutes ces matières sont gratuites.

\*Nous acceptons seulement les matières en provenance du territoire de la MRC de Lotbinière (résidentiel seulement)

Profitez de ce point de dépôt pour disposer de façon sécuritaire et environnementale vos matériaux récupérables. Il est à noter que **l'écocentre n'est pas un site d'enfouissement**. Pour l'élimination de déchets vous pouvez vous rendre au lieu d'enfouissement au 1450 rang Pointe-du-Jour à Saint-Flavien (tél : 418-728-5554).

---

## Service 211 disponible chez vous !

Le 211 est un **service d'information et de référence** gratuit et confidentiel qui dirige les personnes vers les **ressources existant dans la communauté** dans les régions de la Capitale-Nationale (Québec, Portneuf et Charlevoix) et de Chaudière-Appalaches.

Les préposés du service 211 sont en mesure de comprendre le problème qui leur est soumis et de trouver l'organisme ou le service qui répondra le mieux aux besoins de la personne. Le service est offert en français et en anglais et est adapté aux besoins des malentendants.

Les heures d'ouverture sont du **lundi au vendredi de 8h à 21h et le samedi et dimanche de 8h à 18h**.

Un service de clavardage et un accès à la base de données sont aussi disponibles sur le site internet du 211 pour les personnes qui désirent faire leur propre recherche à la maison ou à leur travail. Voici l'adresse : **[www.211quebecregions.ca](http://www.211quebecregions.ca)**

## La bibliothèque, un lieu d'action, un lieu d'épanouissement



Vous savez que vous pouvez emprunter des livres, des revues, des albums pour jeunes, ou nous faire des suggestions d'achats de livres et que le tout est gratuit pour les résidents de St-Sylvestre. Mais la bibliothèque ne vous offre pas seulement le plaisir passif de la lecture, elle vous donne aussi l'occasion de participer activement à sa gestion et à son administration

La tâche la plus visible est évidemment le prêt de biens. Vous avez de l'entregent? Vous aimez partager vos coups de cœur de lecture? Vous aimez rencontrer les autres personnes de St-Sylvestre? Votre place est au comptoir de prêt. Vous êtes plutôt manuels? Pourquoi ne pas venir nous aider à relier et réparer les livres? Vous aimez répertorier, classer, organiser? La bibliothèque vous offre la possibilité d'exercer vos talents. Vous êtes entreprenant? Vous débordez d'idées nouvelles? Venez vous joindre au comité de bénévoles, un des postes de président, secrétaire ou conseiller vous apportera certainement beaucoup de satisfaction. Vous aimez la culture? Vous trouvez qu'à St-Sylvestre il n'y a pas assez d'événements culturels? Venez vous joindre à notre comité pour mettre sur pied des activités pour les petits et les grands. Vous aimez l'informatique? Ça tombe bien, nous avons justement besoin de quelqu'un pour brancher nos ordinateurs en réseau et informatiser la gestion de l'inventaire. Vous êtes nouveau à St-Sylvestre? Venez prendre le pouls du village à la bibliothèque.

Et le bénévolat ce n'est pas que pour les retraités. Nous accueillerons avec particulièrement de plaisir des jeunes, dont c'est la première expérience. Tout nouveau bénévole est jumelé à une personne habituée qui l'introduira dans sa tâche, ce n'est pas compliqué et très conviviale.

Venez vous joindre à une équipe dynamique! Demandez des renseignements aux bénévoles sur place aux heures d'ouverture, ou en appelant Myriam Nadeau, vice-présidente au 418 596-3141 ou Charlotte Mentzel, secrétaire au 418 596-3464.

Heures d'ouverture : Dimanche 10 h à 11 h 30; Jeudi 19 h à 20 h 30

## REMERCIEMENT



### MINI-COMPOSTELLE D'AUTOMNE 2010

L'Equipe d'Animation Locale de Saint-Sylvestre tient à remercier tous les participants, les bénévoles ainsi que tous les commanditaires qui ont participé de près ou de loin à notre Mini-Compostelle qui a eu lieu le 26 septembre dernier. L'activité fut une réussite sur toute la ligne, malgré la température maussade.

Tout près de 40 personnes ont participé à cette randonnée pédestre. Les personnes présentes ont très appréciées les magnifiques paysages d'automne qui sont, soit dit en passant, les plus beaux de la région.

Le tout suivi d'une très belle conférence. Nous espérons bien répéter l'événement l'an prochain. Soyez assurés que votre participation et votre

collaboration ont grandement aidé à la réussite de ce projet. Sincères remerciements à tous nos commanditaires:

AUTOBUS BILODEAU ET LEHOUX  
CAISSE POPULAIRE DE BEAURIVAGE  
ALIMENTATION SAINT-SYLVESTRE  
LE MIEL D'EMILIE  
LE RESTAURANT LA BOUCHE BEE  
LE VERGER DE SAINT-SYLVESTRE

Un énorme merci à M. Michel Brousseau ainsi qu'à sa conjointe Micheline, pour leur belle conférence et leur beau partage.

Kathleen Fillion  
Représentante,  
Equipe d'Animation Locale de Saint-Sylvestre

## POMPIERS VISITES PRÉVENTIVES

Conformément au schéma de couverture de risques, les pompiers procéderont à des visites préventives à vos résidences, samedi le 16 octobre prochain à partir de 9h00. Cette année, les visites s'effectueront dans les rangs: St-José, St-Jean, Beaurivage, Fermanagh, routes Clark et Cyr.

Voici quelques points que nous vérifierons:

- Est-ce qu'il y a au moins un avertisseur de fumée à chaque étage de la résidence? (le sous-sol inclus)
- Est-ce qu'il y a un avertisseur de fumée entre chaque aire où l'on dort?
- Est-ce que le signal sonore de tous les avertisseurs fonctionne?
- Est-ce que les sorties de secours sont bien dégagées?
- L'État et l'emplacement des extincteurs portatifs.

Nous devons aussi faire un plan d'intervention pour tous les bâtiments agricoles de ce secteur. Cela implique que nous devons faire un examen extérieur de tous les bâtiments. Votre présence sera grandement appréciée.

---

## ORGANISMES

### Fermières

Réunion mensuelle, mardi le 5 octobre 2010, à 19h30 à la salle municipale. Suite à l'atelier offert le mois passé sur les cartes décoratives, si vous en avez réalisées, venez nous les montrer.

Pour le programme local du mois c'est les décorations d'Halloween de citrouilles et aussi les courtes-pointes. Prix de présence et un goûter suivra la réunion. Bienvenue à toutes !



### Salon des Jeunes

Pour octobre 2 activités sont prévues pour les ados soit :

**8 octobre Soirée Loup Garou**

**29 octobre Impro d'Halloween**

Vous êtes les Bienvenus !

Comme vous pouvez le constater, ces vérifications ont pour unique but de vous protéger en cas d'incendie. Si des anomalies sont constatées, vous aurez 12 mois pour les corriger, sinon, une amende est prévue à la réglementation municipale. Cependant, nous espérons que le tout sera corrigé avant. Il en va de votre propre sécurité.

N'oubliez pas vous devez vérifier vos piles aux 6 mois et remplacer vos détecteurs au dix ans.

Gilles Chabot, directeur du service des incendies.



## INFO-INFO-INFO

Si vous avez des cheminées à faire ramoner, Monsieur André Bilodeau est disponible pour effectuer le travail pour toute la municipalité.

Vous pourrez le contacter au 418 596-2884.

### Chevaliers de Colomb

Assemblée mensuelle mardi le 12 octobre prochain à la salle municipale à 20h00. Les épouses sont invitées et il y aura une messe d'action de grâces qui sera célébrée. Bienvenue à toutes et tous !

Le 24 octobre ce sera le déjeuner quilles à Laurier Station à la salle de quilles Laurier. Pour infos :M. Marcel Chabot au 418-596-2668. C'est une activité pour amasser des fonds du Noël des handicapés de décembre. Soyez nombreux à y participer !

Surveillez le prochain journal « Entre les branches », vous aurez des informations concernant un rallye pédestre à faire à St-Sylvestre et un autre à St-Patrice. Les feuilles seront disponibles à partir du 25 octobre au bureau municipal pour St-Sylvestre. Vous avez 15 jours pour le faire et c'est adressé à toute la population.

**Comté de Lotbinière**  
**Municipalité de Saint-Sylvestre**

**AVIS PUBLIC**

Avis public vous est par les présentes donné par la soussignée directrice générale que la municipalité de Saint-Sylvestre entend se prévaloir des dispositions de l'article 72 et suivants de la Loi sur les Compétences municipales, afin de rendre conforme aux titres, l'assiette des voies publiques existantes qui ne sont pas conformes et faisant partie du cadastre de la municipalité de Saint-Sylvestre, circonscription foncière de Thetford, tel que précitée dans les descriptions techniques des terrains préparées par Caroline Huard, arpenteur géomètre, dossier 26024 minutes 28, d'après le cadastre en vigueur.

Les descriptions techniques des assiettes des voies publiques existantes sont des lots suivants :

Rang Saint-José et route Fermanagh nord : une partie des lots 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 55 ; 7, 8, 10, 12, 13, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 22, 23, 24, 26, 27, 30, 37, 38 et 374 et des parties des lots 11, 14 et 21 ; une partie du lot 371, 372 et des parties du lot 373, 374, 382 et 383.

Rang Fermanagh et rang Saint-Jean : une partie des lots 40, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 52, 332, 333, 334, 335, 336, 337, 339, 340, 381, 795 et 796 et des parties des lots 338 et 380.

Route Sainte-Marguerite : une partie des lots 416, 417, 756, 762, 765, 766, 767, 768, 769 et 771 et des parties du lot 415.

Route Sainte-Marguerite, route Beurivage et chemin Clark : des parties des lots 328, 329, 330, 341, 342, 772, 775 et une partie des lots 327, 343, 344, 345, 346, 347, 348, 349, 423, 425 et 776.

Chemin Clark et route Cyr : des parties des lots 39 et 341 et une partie des lots 36 et 38.

Route du Moulin, rue Cyr et rue Sainte-Catherine : une partie des lots 74, 87, 88, 90, 91, 92, 94, 438, 439, 441, 446 et 447.

Route Beaudoin et route King : une partie des lots 234, 235, 261, 262, 263, 264, 265, 266, 267, 270, 276 et 277.

Route King, route Montgomery et route 216 : une partie des lots 147, 206, 207, 293, 508, 509, 510 et 511 et des parties du lot 292.

Route 216 et route Saint-Pierre : une partie des lots 294, 296, 491, 492, 493, 494, 495, 496, 497, 499, 500, 501, 502, 503, 506 et 507 et des parties du lot 295. une partie des lots 297, 298, 299, 300, 484, 485, 486, 487, 488, 489, 490, 495 et 496.

Route 216 et rang Saint-Paul : une partie des lots 301, 303, 304, 306, 470, 475, 476, 479, 480, 481, 539, 540 et 670, et des parties des lots 302, 305, 669, et le lot 670-1.

Rang Saint-Paul et rang Sainte-Catherine : lots 673-1, 674-1, 678-1, une partie des lots 678-2, 678-3, 682, des parties des lots 678, 738, 739, 740, 741.

Rang Sainte-Catherine, rue Côté et rue Principale : une partie des lots 315, 449 et 451 et des parties des lots 447, 448, 742, 743 et 744.

Les descriptions techniques complètes et les plans de ces parties de lots sont déposés au bureau de la municipalité où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Le conseil municipal de la municipalité de Saint-Sylvestre a approuvé par sa résolution no 71-2010 la description des assiettes des voies publiques pour lesquelles la municipalité entend se prévaloir de l'article 72 de la Loi sur les compétences municipales.

La municipalité déclare que les formalités prévues au paragraphe 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> de l'article 72 ont été exécutées.

#### Prescription

Tout droit relatif à la propriété du fonds de la voie visée auquel un tiers pourrait prétendre est prescrit si le recours approprié n'est pas exercé devant le tribunal compétent dans les trois ans qui suivent la dernière publication prévue au paragraphe 3<sup>e</sup> du premier alinéa.

#### Exception

La municipalité ne peut se prévaloir du présent article à l'égard d'une voie sur laquelle elle a prélevé une taxe au cours des 10 années précédentes.

Donné à Saint-Sylvestre, ce 7 juillet 2010.

Céline Bilodeau, dir.gén.

---

### **MERCI DU FOND DU CŒUR !**

Après la tragédie survenue à St-Patrice le 2 avril dernier, nous nous sentons plus près de vous gens de St-Sylvestre ! Vous avez été nombreux à nous démontrer votre compassion lors du décès de notre fils Maxime ! Merci du fond du cœur pour les sourires, les encouragements, les chaudrons de soupe apportés par les voisines, pour tous les beaux gestes de solidarité qui nous ont fait si chaud au cœur !

Marie-Claude Drolet, maman de Maxime Brunette

### **MESSE DE L'ACTION DE GRÂCES**

Dimanche le 11 octobre à 9h30 sera la messe de l'Action de grâces.



À cette occasion nous ferons la vente des produits de la terre, Vous avez des produits que vous désirez offrir, communiquez avec Chantal Demers au 418-596-3113 ou Jeanne-Irène Ferland au 418-596-2805.

Merci de votre générosité.

### **SOINS DE PIEDS ET POSE D'ONGLES**

Technicienne diplômée en soins des pieds avec traitement (cœur-de-perdrix, cors, ongles mycosés, verrue plantaire) et réflexologie (Reçu A.N.Q.)

Technicienne (manie-cure-pédicure) pose d'ongles gel UV, beauté des mains avec exfoliant crème.

Au plaisir de vous recevoir !

Jacqueline Lévesque N.D.  
115, rue Bilodeau 418-596-2351

# Avis public de la révision de la liste électorale municipale

Municipalité

St-Sylvestre

Scrutin du

2010 10 24  
année mois jour

**AVIS PUBLIC** est, par la présente, donné par Céline Bilodeau, président d'élection, que :

1. La liste électorale municipale a été déposée au bureau de la municipalité le 2010 09 10 ;  
année mois jour

## Elle fera maintenant l'objet d'une révision.

2. Les conditions requises pour être électeur et avoir le droit d'être inscrit sur la liste électorale municipale sont les suivantes :

toute personne qui est majeure le jour du scrutin et, le

2010 09 10 \*  
année mois jour

- est de citoyenneté canadienne;
- n'est pas en curatelle;
- n'est pas déclarée coupable d'une infraction constituant une manoeuvre électorale frauduleuse;

et

- est soit :
  - domiciliée sur le territoire de la municipalité et, depuis au moins 6 mois, au Québec;
  - depuis au moins 12 mois, soit :

- **propriétaire unique d'un immeuble** sur le territoire de la municipalité, à la condition de ne pas être domiciliée sur le territoire de la municipalité et d'avoir transmis à la municipalité une demande d'inscription sur la liste électorale;

- **occupante unique d'un établissement d'entreprise** sur le territoire de la municipalité, à la condition de ne pas être propriétaire d'un immeuble ailleurs sur le territoire de la municipalité, de ne pas être domiciliée sur le territoire de la municipalité et d'avoir transmis à la municipalité une demande d'inscription sur la liste électorale;

NOTE : Le propriétaire unique de plusieurs immeubles ou l'occupant unique de plusieurs établissements d'entreprise doit s'inscrire à l'adresse de l'immeuble ou de l'établissement d'entreprise ayant la plus grande valeur foncière ou locative.

- **copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupante d'un établissement d'entreprise** sur le territoire de la municipalité, à la condition d'avoir été désignée au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants qui sont

électeurs de la municipalité le 2010 09 10 \*  
année mois jour

Ne peut être désigné le copropriétaire qui a déjà le droit d'être inscrit sur la liste électorale à titre de personne domiciliée, de propriétaire d'un immeuble ou d'occupant d'un établissement d'entreprise. Ne peut être désigné le cooccupant qui a déjà le droit d'être inscrit sur la liste électorale à titre de personne domiciliée, de propriétaire d'un immeuble, d'occupant d'un établissement d'entreprise ou de copropriétaire indivis d'un immeuble.

3. Dans le cas d'une demande d'inscription concernant une personne domiciliée sur le territoire de la municipalité, le demandeur doit indiquer l'adresse précédente du domicile de la personne dont l'inscription est demandée et doit présenter deux documents dont l'un mentionne le nom et la date de naissance et l'autre, le nom et l'adresse du domicile de la personne dont l'inscription est demandée.

4. La liste électorale peut être consultée et les demandes d'inscription (électeurs domiciliés uniquement), de radiation ou de correction doivent être présentées devant la commission de révision à l'endroit suivant :

423-B rue Principale, St-Sylvestre

Adresse

### Jours pour présenter des demandes

Dates :	Heures :
5 octobre 2010	De 9 h À 12 h
6 octobre 2010	De 13 h À 16 h
12 octobre 2010	De 18 h 30 À 20 h 30

Signature

Donné à St-Sylvestre

2010 09 27  
année mois jour

  
Président d'élection

SM-15 (09-06)   
Loi sur les élections et les référendums  
dans les municipalités, articles 47, 54, 125 et 133

\* Le 1<sup>er</sup> septembre de l'année de l'élection générale ou dans le cas d'une élection partielle, le jour de la publication de l'avis d'élection.

Date limite pour remettre vos articles est le **21** octobre . Prochaine parution début novembre.